

À propos

Notre Organisation

La coalition pour les sans-abri est le défenseur principal des sans-abri de Louisville depuis 1986, date à laquelle elle a été fondée en tant que la réponse au problème croissant de l'itinérance dans la communauté

Contactez-nous

Téléphone: (502) 636-9550

Pour réserver un lit: (502) 637-BEDS

Site: www.louhomeless.org

Adresse: 1300 S 4th St. #250
Louisville, KY 40208

Comment résilier Son Bail

Résiliation d'un bail mensuel

Notifier votre propriétaire par écrit tout au moins 30 jours avant l'échéance indiquant que vous souhaitez résilier votre contrat.

Résiliation d'un bail hebdomadaire

Notifier votre bailleur par écrit au minimum 7 jours avant l'échéance du loyer indiquant que vous souhaitez résilier le contrat

Résiliation d'un bail à durée déterminée

Votre contrat fournira des informations spécifiques sur comment l'annuler. Il est possible que vous soyez pénalisé si vous résiliez votre bail de location. Si votre contrat n'est pas renouvelé à la fin de son échéance, il passe à un contrat de bail mensuel.

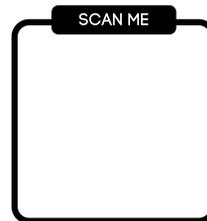
RESSOURCES ADDITIONNELLES

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez est à risque d'une expulsion, contactez Legal Aid Society (SAL) au (502) 584-1254

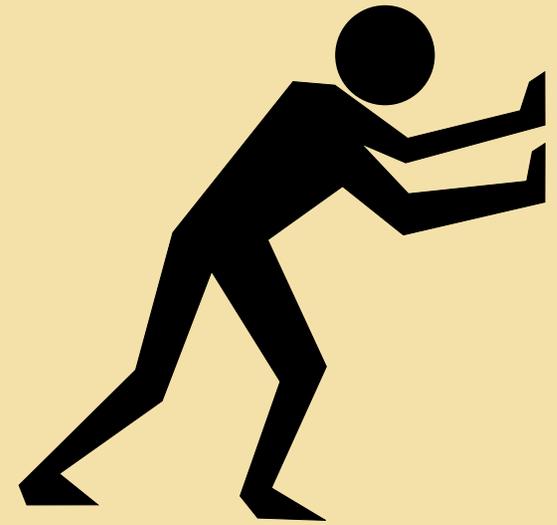
Legal Aid Society offre des services juridiques GRATUITS aux personnes et aux familles dont leur revenu est admissible.

Bien que cette brochure ne couvre pas tout sur le sujet, il peut vous aider à découvrir ce qui pourrait devenir un problème plus tard. Pour plus d'informations sur comment se protéger en tant que locataire, Scannez le code QR ci-dessous pour consulter le "Manuel des droits des locataires"

Pour le manuel sur le droits des locataires, scannez le code QR ci-dessous!



ESPAÑOL
KISWAHILI
FRANÇAIS
SOMALI
TIẾNG VIỆT
العربية



DÉMÉNAGEMENT?

Étapes du déménagement des locataires



COALITION
FOR THE
HOMELESS

Étapes du déménagement

1. **LISEZ** le contrat pour vous assurer que vous respectez les engagements correctement.
2. Faites une **LISTE** détaillée de tout ce que doit être accompli avant le déménagement.
3. **NOTIFIEZ** votre bailleur convenablement
4. **NETTOYEZ** la maison convenablement.
5. Prenez les **PHOTOS** du logement.
6. Ensemble avec le bailleur, effectuez une **INSPECTION PAS à PAS** de toute la maison une fois que vous avez sorti vos biens.
7. Remettez vos **CLÉS**.
8. Une fois vos clés sont rendues, vous n'êtes plus le détenteur de la maison

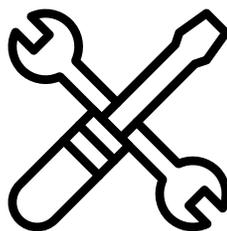


Les choses à vérifier !

- Sol
- Murs/Peinture
- Les comptoirs
- Les Fenêtres
- Baignoire/Douche
- Appareils ménagers
- Espaces extérieurs (S'il y en a)
- Ventilateurs de plafond
- Portes

Dommmages vs usure & déchirure

Le bailleur ne peut pas utiliser votre caution pour réparer l'usure ou le déchirure ordinaire. L'usure est fait parti de détérioration **PREVUE** et **INEVITABLE** pour tout les biens.



Dommmages

- Tapis brûlé/taché
- Trous dans les murs/portes
- Appareils électroménagers cassés
- Fenêtres/Vitres absent
- Tuiles cassées
- Travaux de peinture non autorisés
- Portes d'armoire cassées

Usure et détérioration

- Petites égratignures sur le sol
- Tapis usée/délavée
- Stores délavés
- Poignées de porte desserrées
- Estompage/écaillage de la peinture
- Coulis sale.
- Charnières d'armoire légèrement

Avant de déménager, ensemble avec le **BAILLEUR, FAITENT l'inspection**

- Ensemble avec le bailleur, Vérifiez le logement attentivement avant le déménagement.
- Le bailleur **NE PEUT PAS** retenir votre garantie s'il ne fait pas l'inspection, ou s'il ne vous autorise pas à faire l'inspection.
- S'il y a des dommages au-delà de l'usure ordinaire, votre bailleur doit vous faire une estimation détaillée du coût des réparations **AVANT** qu'elles ne vous soient facturées.

*** Il est préférable de notifier votre propriétaire par un courrier certifié pour s'assurer si/quand il en a reçu**

*** Des informations plus spécifiques sur comment résilier votre bail de manière anticipée devrait être indiqué dans le contrat. Si vous terminez La résiliation anticipée du contrat peut vous infliger des dommages et intérêts.**